



Mairie de
Nans Les Pins



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 19 mars 2018

**DEPARTEMENT DU
VAR**

**ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES**

**CANTON DE SAINT
MAXIMIN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

**COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018

Nombre de membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 27

qui ont pris part : 21 + 3 Pouvoirs

date de convocation : 12/03/2018

date d'affichage : 12/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuvième jour du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Pierrette LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pierrette LOPEZ, Joël BOUFFIER, Aurore PADOVANI, Frédéric SIMONIAN, Michel FINK, Lysiane LEROI, André PIU, Roland PETERSHEIM, Jean-Yves ANDRE, Lydie BERTIN PATOUX, Céline HENRY, Michel LEONI, Josiane FALCONE, Réjane COLLET, Christine GASTEL, Franck SANFILIPPO, Benjamin BLAISE, Dominique VALENCIA, Céline EMERIC (arrivée à 19h04).

Pouvoirs : René CHIAVERINI (ayant donné pouvoir à Aurore PADOVANI), Sylvie BAIBOURDIAN (ayant donné pouvoir à Lysiane LEROI), Monique CHAMLA (ayant donné pouvoir à Joël BOUFFIER), Ollivier ARTUPHEL (ayant donné pouvoir à Céline HENRY), Eliane MICHEL (ayant donné pouvoir à Réjane COLLET), Régis SAUBESTY (ayant donné pouvoir à Michel FINK).

Absents : Gilles BARTHELEMY, Cécile LAUBLET.

Lydie BERTIN PATOUX a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du Conseil Municipal du 19 mars 2018

Madame le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2018.

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu et le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2018.

18-21 Vote des taux des 3 taxes pour 2018

Préalablement au vote du budget primitif pour l'exercice en cours, il convient de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas augmenter

le taux des trois taxes et :

- **Fixe** les taux de Fiscalité Directe Locale 2018 ainsi qu'il suit :
 - Taxe d'habitation : 13,57
 - Taxe foncière (bâti) : 26,02
 - Taxe foncière (non bâti) : 50,03
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes dispositions et signer tous documents s'y rapportant.

Nota: Céline EMERIC, arrivée à 19h04, n'a pas participé au vote de cette délibération.

18-22 Vote du budget 2018 de la commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2018.

Elle rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 12 mars 2017 dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame le Maire présente le document appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions (cf annexe).

Après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et programme par programme, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Sous-préfet de Brignoles,

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Arrête** au titre de l'exercice 2018 :

- ☛ La section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 208 499,82 €
- ☛ La section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 247 357,41 €

VOTE : Pour : 21 (16 + 5 P) Contre : 0
Abstentions : 4 (F. SANFILIPPO, R. COLLET, R. PETERSHEIM + pouvoir E. MICHEL)

18-23 Vote du budget 2018 du service assainissement

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2018 du Service Assainissement.

Elle présente ce document appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions (cf. annexe).

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 a eu lieu le 12 mars 2018.

Après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et programme par programme, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Sous-préfet de Brignoles,

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Arrête** au titre de l'exercice 2018 :

- ☛ la section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 702 637,84 €
- ☛ la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 861 259,23 €

VOTE : Pour : 21 (16 + 5 P) Contre : 0
Abstentions : 4 (F. SANFILIPPO, R. COLLET, R. PETERSHEIM + pouvoir E. MICHEL)

18-24 Subventions 2018 aux associations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de fixer le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la commission chargée d'examiner les demandes de subventions présentées par diverses associations,

Le détail des subventions est le suivant :

Associations	Subventions 2018
Les Amis des Animaux	1 400,00 €
Action Communale de Chasse	6 500,00 €
ADAMAVAR	150,00 €
ASP (Action Solidaire de Proximité)	500 ,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	6 000,00 €
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	500,00 €
Atelier Arts et Déco	1 000,00 €
Autour de l'Ecole	2 000,00 €
Ball Trap Club de Nans	1 500,00 €
Boxing Nansais	600,00 €
CCFF	2 400,00 €
Centre Culturel et Sportif de la Sainte Baume	8 000,00 €
Chemin des Roys	4 000,00 €
Chœur de l'Huveaune	1 000,00 €
Club du 3 ^{ème} âge – Li Sian Ben	3 000,00 €
Comité Officiel des Fêtes	31 500,00 €
Comité de Jumelage	1 500,00 €
DDEN du Var	100,00 €
Espace Avenir	4 000,00 €
FCN Vétérans	400,00 €
Handiping Allez Poulet	800,00 €
K'DANSE FIT	1 100,00 €
La Boule Nansaise	5 500,00 €
Le Bol d'Air	4 000,00 €
Les Musiciens Nansais	2 000,00 €
Ligue Protection des Oiseaux	250,00 €
Nans Autrefois	2 500,00 €
Nans Nature	800,00 €
Nans en Scène	500,00 €
Pitchoun Dou Baou	6500 ,00 €
Sainte Baume Développement	300,00 €
Souvenir Français	350,00 €
Sporting Club Nansais	7 000,00 €
Ste-Baume Services - ADMR	6000,00 €

Tennis Club	5 000,00 €
Vélo Club Nans-les-Pins Sainte Baume	2 000,00 €
TOTAL	120 650,00 €

Les membres du Conseil Municipal faisant parti du Conseil d'Administration d'une association n'ont pas pris part au vote pour le montant de l'association à laquelle ils sont membres. Ainsi, se sont abstenus de voter :

- Josiane FALCONE pour l'association « Espace Avenir »,
- Régis SAUBESTY pour la « Société de chasse »,
- Michel LEONI pour l'association « Atelier Arts et Déco »,
- Lysiane LEROI les associations « Atelier Arts et Déco », « Comité de Jumelage » et « Nans Autrefois »,
- Sylvie BAIBOURDIAN (par pouvoir) pour l'association « Nans Autrefois »,
- Lydie BERTIN pour l'association « Les amis des animaux »,
- Réjane COLLET pour l'association « Autour de l'école »
- Christine GASTEL pour l'association « Jumelage »
- Céline EMERIC pour l'association « Nans en scène »
- Eliane MICHEL (par pouvoir) pour l'association « La boule nansaise ».

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'allouer** pour l'exercice 2018 les aides financières détaillées sur le tableau ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes dispositions, signer tous documents et procéder au mandatement des sommes ainsi allouées,
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, article 6574.

18-25 Demande de subvention Départementale – Complexe multi activités 2^{ème} Tranche (aménagement intérieurs)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de reconversion de l'ancienne coopérative vinicole ont été décidés en 2015 et sont en cours. Ils consistent en la création d'un complexe multi activités sportives sur deux niveaux qui sont échelonnés sur deux exercices budgétaires : 2017 et 2018.

La deuxième tranche des travaux qui correspond aux aménagements intérieurs, sera réalisée au cours de l'exercice 2018.

Le montant total de cette opération s'élève à huit cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix-huit euros et trente-neuf centimes hors taxes – 827 378,39 € HT – (montant résultant de l'appel d'offres).

Afin de financer ce projet, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Département du Var.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Adopte** le projet désigné ci-dessus pour un montant de 827 378,39 € HT,
- **Sollicite** une subvention auprès du Département du Var de cent vingt mille euros (120 000 €) au titre de l'aide aux communes,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant achevé, madame le Maire lève la séance à 19h15.

Le Maire
Pierrette LOPEZ

